



169601 - Un hadith apocryphe institue une prière de deux rakaas pour en offrir la récompense aux père et mère

question

J'ai lu dans un siteweb ceci: faire une prière de deux rakaas dans la nuit du jeudi entre la première et la seconde prière de la soirée en récitant dans chaque rakaas la Fatiha et le verset du Trône cinq fois, et la sourate 112 cinq fois et les sourates 113 et 114 cinq fois, et au sortir de laquelle on sollicite le pardon d'Allah 15 fois ,et en dédie la récompense à ses père et mère. On s'acquitte de leur droit en agissant ainsi. Cette pratique est elle confirmée dans la Sunna?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, ce hadith est cité par al-Ghazali dans *Ihya uloum ad-din* (1/200) et Abou Talib al-Makki dans *Qout al-Qouloub*. Al-Hafedz al-Iraqi dit dans sa vérification: « Abou Moussa al-Madiini et Abou Mansour ad-Daylami dans *Mousnad* al-Firdawsi lui ont trouvé une chaîne de rapporteurs faible. Il est contesable.»

Ach-Chawkaani l'a cité dans *al-Qawaa'id al-madjmoua fil ahaadith al-mawdhouah*,p.46 et al-Laknawi dans *al-aathaar al-marfouah fil akhbaar al-mawdhoua* (1/54)

Deuxièmement, la permission de l'accomplissement de bonnes oeuvres pour en offrir la récompense aux morts est l'objet d'une controverse au sein des ulémas. L'avis le mieux argumenté vaut que rien de cela ne parvient au mort , exception faite de ce que la Sunna confirme comme le pèlerinage majeur ou mineur, l'aumône et le jeûne fait au nom d'une personne qui meurt alors qu'elle avait un jeûne à faire. Ce qui reste préférable à tout cela c'est l'invocation. Voir les détails dans la réponse faite à la question n° [763](#))

Que le musulman veille sur l'application des hadiths authentiques reçus du Prophète (bénédiction



et salut soient sur lui) car cela suffit. Aussi faut-il se méfier des hadiths faibles et faux.

Nous demandons à Allah le Très-haut de nous assister à mieux comprendre notre religion.

Allah le sait mieux.